

RELIEF MONTELLIER
Architecte 338 et CEAUR
Architecte
David MARTEL
Archi 338
Robert BLANC
Archi 338
Jean-Claude HOUSSARD
Archi 338

B3B
Jérémy DAVIS
Ingénieur Expert
Didier LALLEMENT
Ingénieur Expert
Guillaume de TURCKHEIM
Ingénieur Expert

RELIEF NIMES
Architecte BGP
Successeur de Michel BRON

Vincent BALP
Ingénieur Expert
Expert près le Cour d'Appel de Nîmes

Michel GIRAUD
Ingénieur Expert
Ingénieur Expert

Laure PIETRI
Ingénieur Expert
Ingénieur Expert

Jean-Christophe CUBRY
Ingénieur Expert
Ingénieur Expert

RELIEF AIGUES-MORTES
Architecte
Sébastien POISSÉ LACOMBE
Successeur de Robert LACOMBE

Gérard POUJOL
Ingénieur Expert
Expert près le Cour d'Appel de Nîmes

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

RELIEF 66
Architecte
Immeuble Le Carré 20 50 - 240, chemin de la Tour de l'Évêque - BP 90010 - 30 023 NIMES Cedex 1
Tél : 04 66 38 14 10 - 04 66 84 92 58 - Fax : 04 66 38 09 93 - Courriel : nimes@relief.fr

Maîtrise d'Ouvrage
TERRES DU SOLEIL
Centre Commercial - Route de Nîmes
30 980 SAINT DIONISY
Tél : 04.66.59.80.60
Fax : 04.66.59.00.94

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE FONTS
Section B - Parcelles n° 50p-51p-52p-53p-54 et 741p
sise "Rue du 19 Mars 1962"

LOTISSEMENT
"L'OLIVERAIE"

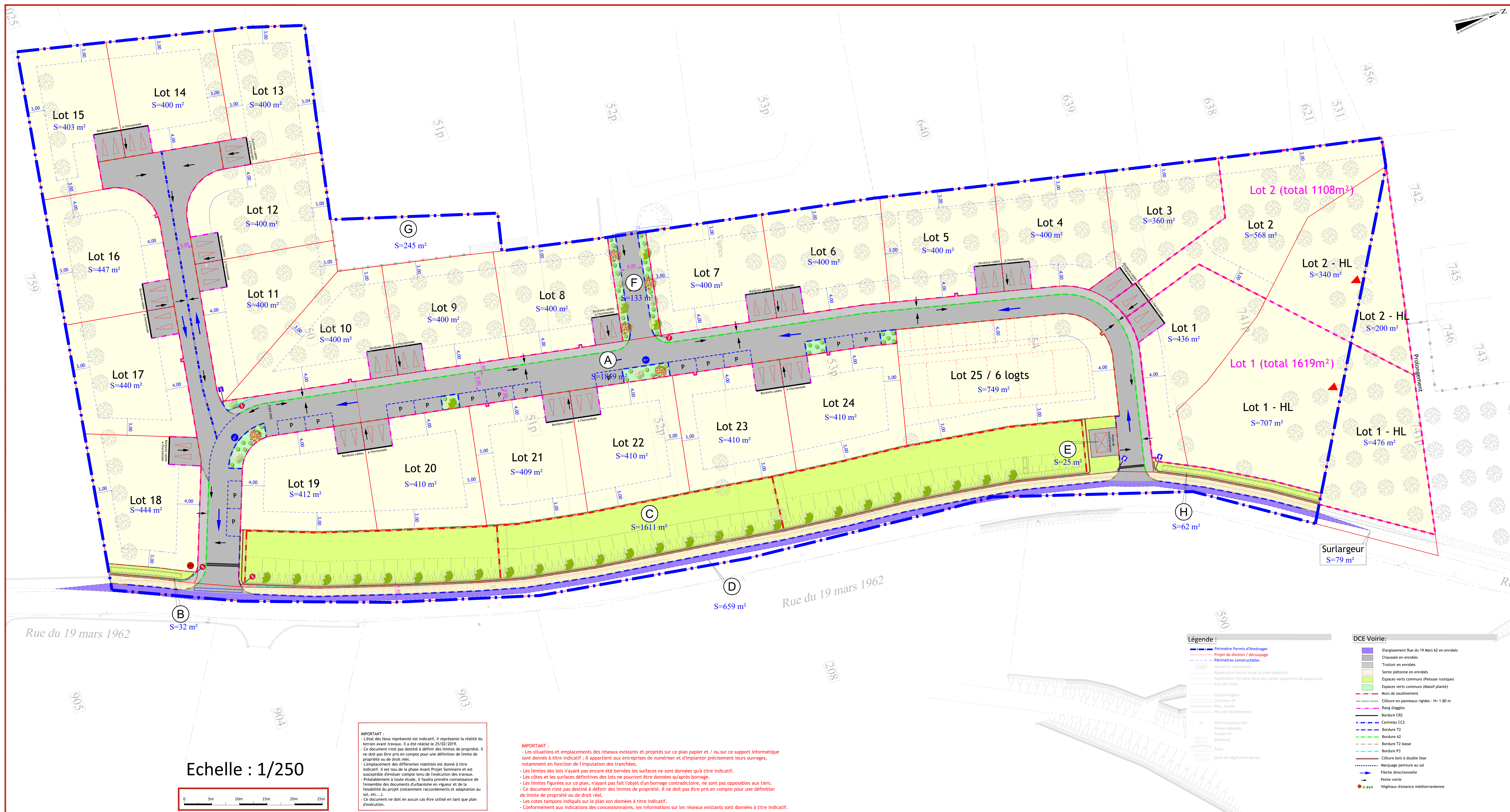
PLAN DE DECOUPAGE
Mise à jour du 26/06/2020

N° dossier: 19070PA-01

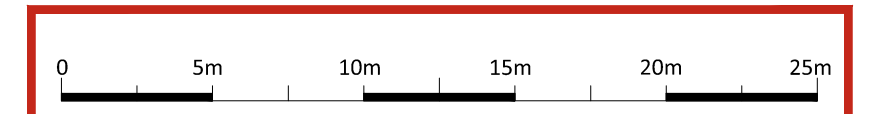
Echelle 1/250

AP		PRO		DCE		EXE	
in	ref	décl	modif	in	ref	décl	modif

V:\17\travaux\RD\2020\2019-19070PA-01_19070PA-01_19070PA-01_19070PA-01_Deco_26_06_2020.dwg



Echelle : 1/250



IMPORTANT :
L'état des lieux représenté est indicatif, il représente la réalité du terrain avant travaux. Il a été réalisé le 25/02/2019.
Ce document n'est pas destiné à définir des limites de propriété, il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.
L'emplacement des différentes viabilités est donné à titre indicatif. Il est issu de la phase Avant Projet Sommaire et est susceptible d'évoluer compte tenu de l'exécution des travaux.
Préalablement à toute étude, il faudra prendre connaissance de l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur et de la faisabilité du projet (notamment raccordements et adaptation au sol, etc.).
Ce document ne doit en aucun cas être utilisé en tant que plan d'exécution.

IMPORTANT :
- Les situations et emplacements des réseaux existants et projetés sur ce plan papier et / ou sur ce support informatique sont donnés à titre indicatif ; Il appartient aux entreprises de numériser et d'implanter précisément leurs ouvrages, notamment en fonction de l'imputation des tranchées.
- Les limites des lots n'ayant pas encore été bornées les surfaces ne sont données qu'à titre indicatif.
- Les côtes et les surfaces définitives des lots ne pourront être données qu'après bornage.
- Les limites figurées sur ce plan, n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers.
- Ce document n'est pas destiné à définir des limites de propriété, il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.
- Les côtes tampons indiqués sur le plan sont données à titre indicatif.
- Conformément aux indications des concessionnaires, les informations sur les réseaux existants sont données à titre indicatif.

Légende :

- Périmètre Permis d'Aménager
- Projet de division / découpage
- Numéros constructibles
- Numéros cadastraux
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Application foncière issue des signes apparents de possession
- Etat des lieux
- Clôture légère
- Caniveau EP
- Mur, muret
- Mur de soutènement
- Abri compteur EDP
- Caisse siphonide
- Avator EP
- Bâtiment
- Talus
- Zone de végétation dense

DCE Voirie :

- Elargissement Rue du 19 Mars 62 en enrobés
- Chaussée en enrobés
- Trottoir en enrobés
- Sentier piétonne en enrobés
- Espaces verts communs (Massif planté)
- Mur de soutènement
- Clôture en panneaux rigides - H= 1.80 m
- Rang d'égouts
- Bordure CR2
- Caniveau CC2
- Bordure T2
- Bordure A2
- Bordure T2 basse
- Bordure P3
- Clôture bois à double lisse
- Alouette peinture au sol
- Flèche directionnelle
- Pente voirie
- Végétaux d'essence méditerranéenne